$n^{\circ}5 - 2020$ 

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

Le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du dix-huit septembre deux mille vingt, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>Présents:</u> MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, M. Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Serge PERRIN, Karine RICORT, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Morgane RICHARD, Clémentine PAGNIER, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER.

Pouvoirs déposés: M. Fabrice CORDAT à M. Stéphane CESARATTO, Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Nathalie RAFFIN à M. Christophe FAVERJON, M. Laurent LAFRÉCHOUX à Mme Gisèle ARSAC, M. Frédéric BATTIE à M. Bernard CHAPELON, M. Remi FAVIER à Mme Carmela LEDDA (à partir du point 6).

Excusé: M. Rémi FAVIER (jusqu'au point 5).

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 23 - Nombre de votants : 28 (jusqu'au point 5)

29 (à partir du point 6)

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

#### INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE:

Monsieur le Maire propose d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour du Conseil municipal ainsi que de modifier le point n°4. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

# COMMISSION LOCALE ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) À SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE (SEM) – DÉSIGNATION D'UN SUPPLÉANT

Saint-Étienne Métropole lors de son Conseil métropolitain du 17/07/20 a demandé à toutes ses communes membres de designer un élu titulaire et un élu suppléant représentant à la CLECT. La commune avait déjà désigné un titulaire pour cette commission lors de la séance du Conseil municipal du 28/05/20. Le Conseil municipal à l'unanimité désigne M. Nicolas DUTARTRE en suppléance de M. Christophe FAVERJON à la CLECT.

#### **CESSION IRA A LA COMMUNE**

Afin de réaliser un parking, le Conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle AI 529 cédée par IRA pour un montant d'un euro symbolique, à charge de la commune de réaliser les travaux.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer tous les actes à intervenir.

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET 2020
Suite à la Commission Gestion-Finances du 18 septembre dernier, le Conseil municipal approuve par 24 voix pour, 4 abstentions (Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie) la décision modificative n°2 comme suit:

y = y + y + y + y + y + y + y + y + y +		Secretarion de la constitución d	ALL COMPLEXIONS	į
42316	VILLE D'UNIEUX	O#4 n*2	2000	Set Special
Coxe INSEE	Budget Commune M14	25 28 1 1 1/	45/20/46/47	Charly property.
				ģ

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM du 28 septembre 2020

Sacker VII. Legel II. 12 (1900) on gradie enderen de energenie en energenie verwerten de energenie von general indicate and and enderende de energenie von general indicate and and enderende de energenie von de energenie von de energenie von de energenie von general indicate en energenie von de			Resitts	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de la crédita	Augmenizión de crédis
FONCTIONNEMENT				
3-63628-120 : Autres foundaires 1551 1/063/665	0.00 €	90 000 00 (	0.00 €	0.00 C
enne in la prima per la colonia del coloni	24.00 £	3 OLO	0.00 €	9.00.0
TOTAL D-011 : Charges à caractare général	284.89 4	13 02.060 00	4.00 €	\$ 200.0
	0.00 €	3 00 000	0.00 €	0.00 €
COTAL DIGIZ: Charges de personnel el freis assimilés	2.00 €	76 050,30 €	0.00 €	0.00 €
D-70619-821 : Reversement sur radevarsor d'entéverters Jes ordures et des déché	0.00 €	204.50 °C	0.00 €	O DO E
TOTAL D 014 : Attenuations de produits	0.00 €	204.90 €	9.00 (	
D422-01 : Départues imprévues (fonctionnement)	160 000 00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 812 : Dépanses imprévues ( fonctionnement )	160 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0,00 €
5-423-520 : Vierrent à le section d'investissament	0.00 €	40 000 00 €	0.00 €	3.00 € ***********************************
TOTAL © 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	5,05 €
R.7478-020 :: Author cognitioner	0.00 €	0.00€	0.00 €	40 000 00 €
TOTAL R 74: Dotations, subventions at participations	0.00 €	9.60 €	0.00 €	40 000.00 €
Total FONCTIONMEMENT	160 204 00 €	200 204.00 €	0.004	#0 000 00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Depenses imprévues (investissement)	151 000 00 €	0.00€	0,€0 €	0.60 6
TOTAL D 020 : Dépensos imprévues ( investissement )	151 000,00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RAZ1.020: Wrement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00€	0.00€	40,000,00
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €		
D-1378-621 : Autres	0.00 €	127 220.00 €		Esperature services
R-2111-821 : Terrains not	0.00€	0.00 €	0.00 (	127 220 00 4
TOTAL 041: Operations patrimoniales	0.00 €	127 220,00 €	0.00 €	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
R-1321-411 : Etal et étables ements nationaux	0.00 €	0.00€	Annual programme annual programme annual description of the second secon	A STATE OF THE PROPERTY OF THE
R-1322-411 ; Régions	0.00€	0.00€		The second secon
R-1323-411 : Départements	0.00 6	0.00€	0.00 (	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	1
D-2051-020: Concessions et droits similaires	0.00 €	30,000,000 €	\$.00 (	0.00
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporaties	0.00 (	30000000	Andrew Company of the	A STATE OF THE PROPERTY OF THE
D-23/3-020 Constructions	180 000 00 €	0.00 (	A STATE OF THE PROPERTY OF THE	
D-2313-212 Conductions	60 000 00 €	90 000 00 6	1	A STANIS OF THE PROPERTY OF TH
D-2313-411 : Constactions	0.00 (	340 000 00 (		CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF
D-2313-412 : Constructions	40 000 00 4	40 000 00 6	Language and the second	and the second s
D-2313-414 : Constructions	0.004	200 000 00	8,85	AND THE PROPERTY OF THE PARTY O
D-2313-510 : Constructions	21 800 00 4	0.00	0.00	han and a hand a second and a s
D-2313-824 / Constructions	7 200 50 4	9,00	0.00	6 0.50
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	309 000.00	670 000 00	0.00	0.00

projective de la			-	
42316		DM n°2	2020	W. married and
Code INSEE	Budget Commune M14	7,5 101 11 50.	EVAV I	The second second
		\$		į

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM du 28 septembre 2020

Palaninus Anniegis Societa n. p. des les en extre est est gas en extre est approprietation de la company de la com	Dépenses (1)		Recette	35 (1)
Désignation	Diminution de	Augmentation	Diminution de	Augmentation
	L crédits	de crédits	crédits	de crédits
Total INVESTISSEMENT	480 000,00 €	827 220,00 €	0,00€	387 220,00 €
Total Général		407 220.00 €		407.220.00 E

### 2 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débiteur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites). Dans ces conditions, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeurs les montants suivants 7 564.78 € euros et décide à l'unanimité également d'admettre en créances irrécouvrables la somme de 2 213.94 euros.

# 3 - MODIFICATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION AUX ÉLUS

À la suite de modification intervenant dans les délégations du Premier Adjoint liée à l'élection de Monsieur le Maire d'Unieux à la Vice-présidence de Saint-Étienne Métropole, le Conseil municipal approuve par 24 voix pour, 4 abstentions (Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie) le nouveau tableau des indemnités tel qu'il est joint à la présente :

		% de l'indice terminal de la FPT
Christophe FAVERJON	Maire	41,50%
Fabrice MIALON	1er Adjoint	22,00%
Gisèle ARSAC	2ème Adjointe	14,50%
Fabrice CORDAT	3ème Adjoint	14,50%
Corinne CABUT	4ème Adjointe	14,50%
Manuel DE SA	5ème Adjoint	14,50%
Djida OUCHAOUA	6ème Adjointe	14,50%
Gaston CONSTANT	7ème Adjoint	14,50%
Véronique ROMEYER	8ème Adjointe	14,50%
Juliette HAUW	Conseillère municipale déléguée spéciale	14,50%
Morgane RICHARD	Conseillère municipale déléguée	3,30%
Stéphane CESARATTO	Conseiller municipal délégué	3,30%
Nicolas DUTARTRE	Conseiller municipal délégué	3,30%
Nathalie DUVAL	Conseillère municipale déléguée	3,30%
Philippe BEAUNE	Conseiller municipal délégué	3,30%
Agnès PESTRE	Conseillère municipale déléguée	3,30%
Serge PERRIN	Conseiller municipal délégué	3,30%
Pascal PEYRAT	Conseiller municipal délégué	3,30%
Nathalie RAFFIN	Conseillère municipale déléguée	3,30%
Monique FAURAND	Conseillère municipale déléguée	3,30%
Daniel RATHIER	Conseiller municipal délégué	3,30%

Karine RICORT	Conseillère municipale déléguée	3,30%
Laurent LAFRECHOUX	Conseiller municipal délégué	3,30%
Clémentine PAGNIER	Conseillère municipale déléguée	3,30%

#### 4-SUBVENTIONS

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions suivantes ainsi que le solde tel qu'il est indiqué ci-dessous pour celles qui ont déjà eu un acompte.

(Les élus membres à titre personnel d'une association ne participant pas au vote pour l'association dont ils font partie).

	Subvention proposée par OMS (en euros)	Nombre de jeunes de -18 ans 18€/jeune	TOTAL Subvention jeune (en euros)	Subvention emplois associations sportives	TOTAL SUBVENTION 2020 (en euros)	Subvention ou acompte payé 75% (en euros)	SOLDE (en euros) à payer
ALSU	3346	21	378	0	3724	2509	1215
Arc en Ciel	7432	16	288	575	8295	5574	2721
AS Sampicot	295	0	0	0	295	295	0
Arts Martiaux	3788	47	846	1473	6107	2841	3266
BCU	5759	71	1278	0	7037	4319	2718
Boule du Coq	282	0	0	0	282	282	0
Association sportive collège Bois de la Rive	782				782	782	0
Gymnastique A. France	521	0	0	1612	2133	521	1612
Gymnastique Val Ronzière	441	0	0	881	1322	441	881
Les Perroquets	282	0	0	0	282	282	0
Goshindo	250	0	0	0	250	250	0
OCO	7354	154	2772	0	10126	5515	4611
PLCQ	3245	15	270	0	3515	2434	1081
SBHV	282	0	0	0	282	282	0
Accord Tai Chi	280	0	0	0	280	280	0
Tennis Club	12057	209	3762	4000	19819	9042	10777
UFOR	7298	60	1080	0	8378	5473	2905
UTA	3802	16	288	410	4500	2851	1649

# > Complément à la subvention exceptionnelle post COVID

Afin d'accompagner les associations dans le cadre de la crise sanitaire, il avait été décidé d'attribuer une aide complémentaire de 30% aux associations et pour tenir compte de la spécificité de certaines associations qui emploient des CDI et ne sont pas aidées dans le cadre des « subventions emplois associatifs » de la commune. Au même titre, Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 4000 € au Patronage Laïc de Côte Quart, et la même somme pour l'Amicale Laïque Sportive d'Unieux.

#### > LIBAN

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 € au Secours Populaire et de 1000 € à la Croix Rouge pour leurs fonds de solidarité pour les victimes de l'explosion survenue à Beyrouth.

# 5 - ÉCOLES : ORGANISATION DES TRANSPORTS

Afin de faciliter la gestion des crédits de transport pour les écoles, Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une somme correspondant aux frais habituellement pris en charge par le budget de la commune, et ce pour l'année scolaire 2020/2021, soit pour les différentes écoles les sommes suivantes sur la base de 100 € par classe:

	Bourg maternelle	Bourg élémentaire	Groupe Claudius Buard	groupe scolaire Vigneron		Côte-Quart maternelle	Côte-Quart élémentaire
				maternelle	élémentaire		
nombre de classes	3	6	6	3	4	4	8
total 100 € / classe	300	600	600	300	400	400	800

## 6- TARIFS CIMETIÈRE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des cases columbariums de la manière suivante :

Pour 15 ans / 2 places : 220 € Pour 15 ans / 3 places : 230 € Pour 15 ans / 4 places : 240 €

Il s'agit d'une réorganisation des tarifs et d'une harmonisation avec les pratiques des mairies.

# <u>7 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – PROPOSITION D'UNE</u> LISTE DE COMMISSAIRES

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la liste proposée par Monsieur le Maire qui sera transmise à Madame la Préfète de la Loire sur laquelle cette dernière choisira ensuite les membres de la Commission Communale des Impôts Directs pour la commune d'Unieux.

#### 8- AFFAIRES FONCIÈRES

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les acquisitions et cessions de terrains telles qu'elles sont indiquées ci-après et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître Pailhes, notaire à Firminy. Ces propositions ont été soumises à la Commission Aménagement du Territoire et développement durable du 18 septembre dernier et sont conformes à l'avis de France Domaines pour les ventes.

#### • Lotissement communal rue Simone WEIL:

- -Vente à M. et Mme CETINTAS Mehmet -5 Rue Gaffard  $-42\,500$  Le Chambon-Feugerolles AI  $822-1\,934$  m² lot n°6  $-50\,000$  euros.
- Vente à M. et Mme ONSOY Nuri 2 Rue Laprat 42700 FIRMINY lot N°4 prix de vente du terrain 63 000 euros après réactualisation -parcelle AI 820 de 2 315 m².

- Avenant à la vente (lot 3) M. et Mme MEDHJADI Kader 99 Boulevard de la Corniche 42700 FIRMINY AI 819 1805 m² (lot 3) Nécessité d'une étude de sols complémentaire (3300 €) prise en charge par la commune. Présence éventuelle d'une galerie sous l'emprise projetée de la maison.
- Vente d'un délaissé situé au-dessus du lotissement à M. et Mme REVOLIER Sophie 18 rue Condorcet UNIEUX (riverain de ce terrain) Al 824 117 m² 1200 euros.

#### Lotissement Impasse les Mimosas :

- Vente du lot n°6 à M. IMBERT Philippe – Impasse de l'orée du Salève – 74100 Vetraz-Monthoux-AO 573-574-575 – 1303 m² - 55 000 euros.

#### Parc Holtzer – promesse de vente sous conditions suspensives :

Lors du précédent Conseil municipal, il avait été approuvé la signature d'un bail avec M. Puech successeur de M. Besson avec, sous réserve de l'avis conforme de France Domaines (pour le local artisanal – rue des forges – AT 346 – surface bâtie 274 m²), la possibilité pour M. PUECH de lever une option d'achat. L'avis a été reçu et confirme le montant de 164 000 euros. Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la promesse de vente dans les mêmes conditions que prévues lors du Conseil municipal du 1<sup>e</sup> juillet dernier.

#### • Vente terrain rue Aristide Briand:

De longue date, il avait été convenu avec M. Garnier que la commune lui cèderait un terrain cadastré AC 78 - 221 m² - proposition 3 120 euros.

Sous réserve de la confirmation de l'avis de France Domaines, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cet engagement de vente soit, au profit de M Garnier ou de toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de se substituer dans le cadre de son opération d'urbanisme. À charge pour M. Garnier ou sa substitution de réaliser à ses frais, les prolongations ou extensions de réseaux nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### 9 - DÉSAFFECTATIONS ET CESSION

- À la suite de la désaffectation de l'église, les biens ont été vendus à un promoteur. La Ville concédait un droit de passage. Il a été discuté avec le promoteur sur la possibilité de réduire l'emprise de ces droits de passage. Un accord de principe a été conclu pour réduire ce droit de passage de 370 m² à environ 150 m².

Afin de permettre l'officialisation de cette transaction, il est nécessaire de déclasser les parcelles AI 661 et 400 rue Lénine. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désaffectation de ces deux parcelles leur déclassement et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les accords à intervenir avec le nouveau propriétaire SOCIÉTÉ LR IMMO représentée par M. LARABI – Allée du verger – 42230 ST VICTOR SUR LOIRE.

Un avis de France Domaines est en cours de demande puisqu'il s'agit d'un échange de l'abandon d'une servitude de passage par le propriétaire, en contrepartie d'une cession de 150 m² environ.

- . Le Conseil municipal approuve à l'unanimité également la désaffection d'un espace vert non utilisé d'environ 85 m² avant de procéder à la cession de ce délaissé de terrain à M. MASSON 15 rue Léo Lagrange à Unieux partie de la parcelle AW206 pour un prix de 1422 euros comme cela avait été convenu lors du Conseil municipal du 7 octobre 2019.

# 10 - CONTRÔLE DE LÉGALITÉ - CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE

Afin d'étendre les transmissions dématérialisées dans le cadre du contrôle de légalité, aux actes concernant les marchés publics, les affaires budgétaires et d'urbanisme, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la convention avec la Préfecture de la Loire et /ou son prestataire.

# 11 - MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement d'un marché pour les assurances de la commune : dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique, véhicules et protection fonctionnelle des agents et des élus pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les précédents marchés arrivant à leurs termes.

Cette mise en concurrence sera menée sous la forme de la procédure formalisée, au regard des seuils, les montants annuels étant estimé à 73 850 € HT, soit 369 250 € HT sur 5 ans.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les marchés ainsi que toutes les pièces découlant de cette procédure.

Fait à Unieux, le 6 octobre 2020.

Le Maire,

Christophe FAVERJON

Pour le Maire et par délégation Le Premier Adjoint

MAIRIE D'UNIEU

Fabrice MIALON